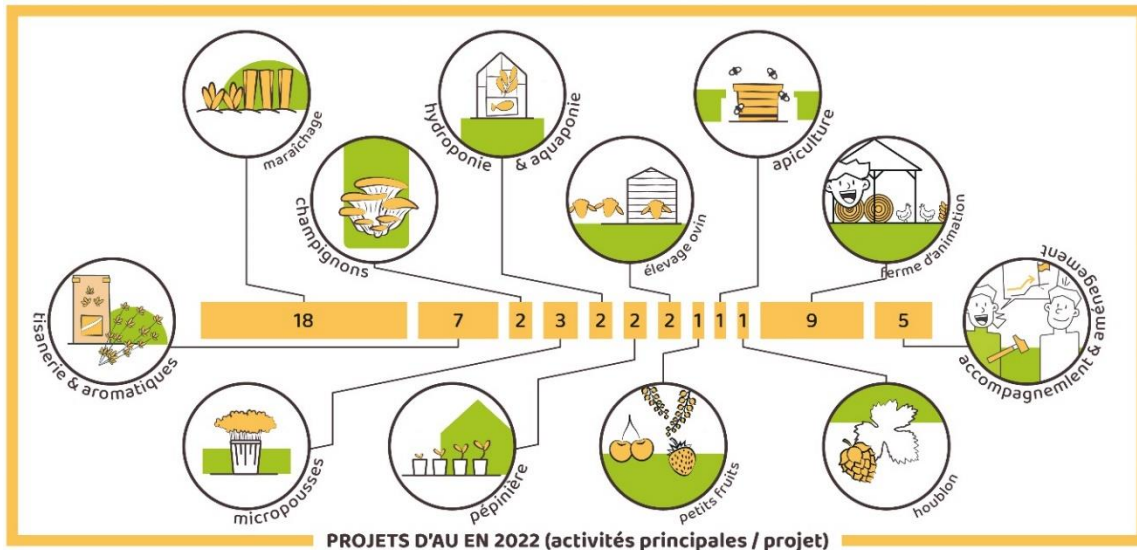


## Soutenir l'agriculture urbaine dans votre commune, un enjeu d'avenir pour l'amélioration du cadre de vie urbain

L'agriculture urbaine professionnelle (AU) est caractérisée par des activités agricoles durables intégrées localement dans un contexte urbain sur petite surface.



Premier maillon de l'alimentation durable à Bruxelles, le secteur connaît une évolution rapide, reconnue à l'international. Elle vient notamment d'être nommée deuxième ville la plus dynamique en AU, par le Laboratoire d'AU de Montréal<sup>1</sup>. En effet, quasiment inexistante il y a 10 ans, l'AU bruxelloise recense aujourd'hui plus d'une cinquantaine de projets bénéficiant aux Bruxellois.es.

L'AU dans son ensemble occupe aujourd'hui 0,3% du territoire de la capitale. Pourtant, sur une si petite surface, elle bénéficie directement à plus de 85.000 personnes chaque année (soit 7% de la population), via des activités de production alimentaire, sensibilisation, éducation et formation, cohésion sociale, santé mentale, aménagement urbain, insertion sociale et socio-professionnelle *etc.*<sup>2</sup>. Par ailleurs, elle rend de nombreux services écosystémiques et climatiques, en faisant une alliée incontournable des communes pour remplir leurs politiques de lutte contre les changements climatiques, de préservation de la biodiversité et de réduction de déchets. Elle contribue aussi directement à l'amélioration du cadre de vie urbain.

En raison de tous les bienfaits sociétaux rendus par les projets d'AU, et des réalités agricoles rendant ce métier peu lucratif, les pouvoirs communaux ont un rôle essentiel à jouer dans le développement et la pérennisation de ces projets.

<sup>1</sup> Le Laboratoire d'AU de Montréal a comparé 10 villes nord-américaines et européennes, et il en sort que Bruxelles est une de celles présentant le plus grand nombre de projets professionnels d'AU, le plus grand nombre de projets/habitant-e-s, la plus grande diversité de productions, ainsi que le plus grand nombre de projets circulaires (<https://t.ly/mjoLp>).

<sup>2</sup> Voir l'analyse de la FedeAU en vue des élections régionales (2023) : [Œuvrer pour l'agriculture urbaine professionnelle. Une réponse concrète aux enjeux présents et futurs de la Région.](#)

Durant la prochaine législature, la Fédération bruxelloise des professionnel.le.s de l'Agriculture Urbaine (FedeAU) vous invite à intégrer dans vos politiques les mesures phares suivantes pour soutenir le secteur :

- **Protéger la vocation agricole des terres accueillant déjà de l'AU sur votre territoire.** En effet, de nombreux projets d'AU sont installés à titre précaire et vulnérables à la pression foncière et aux projets d'urbanisation ou de changement de destination des terrains.
- **Développer une politique de mise à disposition de terres ou espaces bâtis** pour installer des agriculteur.ice.s et autres professionnel.le.s de l'AU, pour des projets productifs et/ou à vocation pédagogique, de lien social ou d'accueil de publics fragilisés. Le [Facilitateur Agriculture Urbaine](#) et [Terre-en-Vue](#) peuvent vous accompagner dans ces réflexions et démarches.
- **Encourager l'achat de productions locales dans les marchés publics**, notamment pour alimenter les cuisines communales ou les épiceries sociales. Diverses astuces peuvent faciliter l'accès à ces marchés pour l'agriculture durable de petite surface, tels que décrits dans le compte-rendu du [workshop Goodfood B2B « Achats durables en collectivités »](#), organisé le 18-06-24. Par ailleurs, concernant l'approvisionnement des cuisines communales et épiceries sociales, d'autres outils peuvent être développés, tels que le **salariat agricole** pour approvisionner les crèches<sup>3</sup> ou pour de l'ISP<sup>4</sup> ou encore le recours à des agriculteur.ice.s indépendant.e.s rémunéré.e.s pour animer un potager, encadrer de l'ISP et produire de quoi alimenter des épiceries du CPAS<sup>5</sup>. Enfin, les CPAS des communes peuvent proposer des **contrats art.60 aux projets d'AU avec des conditions avantageuses**, notamment en termes de contribution financière demandée à ces projets.
- **Soutenir des projets développant et consolidant les filières locales** de commercialisation de la production issue de l'agriculture (péri-)urbaine, tels que les épiceries coopératives de quartier, le magasin [Made in Anderlecht](#), le [projet PANIERS](#) présent actuellement à Forest et Bruxelles-ville (et à vocation à s'étendre notamment à Molenbeek et Anderlecht), ou encore les paniers du [Réseau des GASAP](#) qui renforce la commercialisation de produits locaux, aide à rapprocher producteurs et consommateurs tout en consolidant un modèle de circuits courts et développe le [Système Participatif de Garantie \(SPG\)](#), certification participative et citoyenne.
- **Visibiliser et valoriser dans la durée les projets d'agriculture urbaine** sur votre territoire, au sein des pouvoirs publics et auprès des citoyen.ne.s (articles dans le journal communal, publicité des événements organisés par les projets, visibilité durant les événements communaux, visibilité sur le site web communal des producteur.ice.s locaux et de leurs canaux de commercialisation, soutiens financiers pour certains événements...).

<sup>3</sup> Voir les [offres d'emploi](#) initiée par la Ville de Bruxelles pour installer 2 maraîcher.ère.s salarié.e.s à Sterrebeek, qui approvisionneront les crèches des Cuisines bruxelloises.

<sup>4</sup> Voir le projet [GREENUP](#) du CPAS de la Ville de Bruxelles, qui engage des agriculteur.ice.s salarié.e.s pour former des personnes en insertion socio-professionnelle au métier de maraîcher et approvisionner d'autres structures du CPAS telles que les maisons de repos et de soins ou le Resto du Cœur.

<sup>5</sup> Voir l'exemple des [Jardins Participatifs d'Etterbeek](#).

- **Soutenir les services écosystémiques, climatiques et éducatifs** rendus par les projets d'agriculture urbaine sur votre territoire. Notamment via des soutiens financiers lors d'événements de sensibilisation, de l'aide à la gestion des espaces non-productifs et/ou alloués à la biodiversité sur les terrains d'agriculture urbaine, la prise en charge de certains coûts liés à ces services rendus (main d'œuvre, investissements,...), etc.
- **Développer un système de mise à disposition des « déchets verts »** produits dans les espaces verts non-pollués des communes (feuilles mortes, broyat, fumier, ...) pour les professionnel.le.s de l'AU. Pour source d'inspiration, n'hésitez pas à contacter la gestionnaire du [projet CARBONE](#) dans la commune d'Anderlecht<sup>6</sup>, qui a mis en place un tel système, ayant fait ses preuves. Concernant le compost, les projets communaux de compostage de qualité à l'échelle méso semblent la meilleure approche. Pour se faire, voir les conclusions du projet Carbone financé par Innoviris, ayant testé l'installation de méso-composts dans plusieurs communes bruxelloises.
- Soutenir ou créer des **maisons de l'alimentation durable** et mettre en place un **Conseil de l'alimentation durable**.

Nous vous invitons également à **aller rencontrer ces projets d'AU sur votre territoire** afin de tisser du lien et connaître leurs réalités de terrain.

Enfin, un Colloque sur l'AU bruxelloise visant à informer et construire ensemble l'AU de demain sera organisé en 2025 à destination des pouvoirs politiques communaux et régionaux, ainsi que des administrations. Plus d'informations suivront.

Pour toute question ou volonté de poursuivre les réflexions, n'hésitez pas à contacter la FedeAU : Gaëtane Charlier [coordination@fedeau.be](mailto:coordination@fedeau.be) – 0493/57.75.32



---

<sup>6</sup> Andréana Mekui Biyogo : [amekuibiyogo@anderlecht.brussels](mailto:amekuibiyogo@anderlecht.brussels)